



Préavis avec un proprio infâme

Par silvia2525

Bonjour à tous,

Une amie étrangère doit quitter son appartement avec un mois de préavis. Le propriétaire est un homme bizarre, menteur qui lui a fait des avances?. Il lui a demandé de prendre une douche dès son arrivée, sale type? Elle ne parle pas français, anglais seulement.

Elle craint qu'en quittant cet appartement il ne lui rende pas sa caution, qu'il lui complique tout. Elle est allée à la police mais sans résultat.

Elle est sur le point de lui envoyer son préavis (1 mois) mais il va s'absenter aussi elle a peur qu'il ne récupère pas le recommandé et si elle le prévient de son départ qu'il fasse exprès de ne pas aller le chercher. Il y aura aussi la remise des clés et l'état des lieux qu'elle redoute.

Doit-on envoyer un préavis pile un mois avant de partir ou minimum un mois ?

Que puis-je lui suggérer s'il vous plaît ?

Je vous remercie beaucoup.

Par Nihilscio

Bonjour,

Il faut que le congé soit reçu au plus tard un mois avant la date du départ. Si votre amie craint que la lettre recommandée ne soit pas retirée il faut qu'elle délivre son congé par acte d'huissier (commissaire de justice).

Pour l'état des lieux, elle peut aussi avoir recours à un huissier.

Par yapasdequoi

Bonjour,

La police n'est pas concernée puisqu'il n'y a ni délit ni crime (sauf si c'est le cas, mais rien à voir avec le départ de cette location qui est un sujet "civil" et non "pénal").

Elle peut surtout se renseigner à l'ADIL.

[url=https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/]https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/[url]

Des liens utiles sur le congé donné par le locataire :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1168]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1168[ur
l]

et le dépôt de garantie (pas "caution")

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269
[url]

Par silvia2525

Bonsoir,

Je vous remercie !

Dans son préavis elle pose des questions du type « est ce que vous allez résilier mon contrat EDF quand je partirai ou dois je le faire, et aussi, quand récupérerai je ma caution? j'ai l'impression qu'il y a à boire et à manger dans sa lettre, je pensais qu'une lettre de préavis devait seulement parler de son départ.

Qu'en pensez-vous svp ?

J'

Par silvia2525

Je n'avais pas vu votre message yapadequoi merci beaucoup .

Par yapasdequoi

modèle de lettre :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16635]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16635[/url]

Elle doit résilier les contrats qu'elle a souscrits : électricité, assurance, internet, ...

Les autres questions elle doit les poser à l'ADIL.

Par silvia2525

Entendu :-)